Image not found or type unknown

# Heures de recherche d'emploi après licenciement refusées

Par **Julie95**, le **30/03/2015** à **18:14**

Bonjour,
licencié en début du mois j'ai droits à 2h de recherche d'emploi par jours. j'ai commencé à les prendre à partir de la deuxième semaine de préavis.
aujourd'hui il me reste une semaine et 20h à prendre.

mon boss refuse car je lui ai fait la demande aujourd'hui et parce qu'il e reste de la facturation.

il veux que je prenne juste 2h par jours soit 10h.
est ce que je perds mes 10h restante ?

merci

Par **P.M.**, le **30/03/2015** à **23:14**

Bonjour,
Il faudrait savoir si la Conventionn Collective a été respectée dans ses modalités pour la prise des heures de recherche d'emploi mais si vous ne les prenez pas toutes avant le terme du préavis, normalement elles sont perdues...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés